



SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

DELIBERATION N° 18

L'an deux mille vingt-deux le douze décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 6 décembre 2022

Membres présents : F. GONZALEZ - MJ ROQUES - G. LASSABE - JM GUTIERREZ - M. EVENE - J.DOS SANTOS - L. GUYONNIE - P. ACEDO - S. DARRIGUES - C. DUFOUR - A. DARTIGUES - E. DEITIEUX - C.DOS SANTOS - J. WEBER - J. DARRIGADE - C. DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - A. VALETTE - D. LAVIGNE - MA THEBAUD - M. BECRET - C. MARTIN - H. ETCHENIQUE - J. RANCE - F. BILLARD

Membres absents excusés ayant donné procuration :

X.BAYLAC donne pouvoir à F.GONZALEZ
B.GERY donne pouvoir à M. EVENE
S.PUYO donne pouvoir à J.DOS SANTOS

Secrétaire de séance : J. WEBER

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Georges Lassalle quelques acquisitions de portions de terrains ont été rendues nécessaires, pour permettre la réalisation de la continuité du trottoir et la création de places de stationnement (parcelle section AB n°332) ainsi que l'amélioration de la visibilité en sortie de l'impasse Roland Bierge (parcelle section AB n°334).

Un accord de cession à la Commune a été donné par les propriétaires des parcelles précitées dans les conditions suivantes :

- Pour la parcelle section AB n°332, d'une superficie de 68 m², acquisition au prix de 3 500 € (50 € x 68 m²) et reprise de la clôture par des travaux en régie ;
- Pour la parcelle section AB n°334, d'une superficie de 6 m², acquisition à titre gratuit en contrepartie de travaux de reprise d'un mur de clôture et d'un abattage d'un pin.

Il s'agit de formaliser ces acquisitions par des actes et d'autoriser le représentant de la Commune avec les propriétaires concernés

Objet :
**Travaux
d'aménagement de
la rue G. Lassalle-
Acquisition des
parcelles section AB
n°232 et AB n°334-
Autorisation
accordée à M. le
Maire de signer les
actes d'acquisition
correspondants**

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous-Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication le*

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Décide d'acquérir :

. La parcelle section AB n°332, d'une superficie de 68 m², acquisition au prix de 3 500 € ;

. La parcelle section AB n°334, d'une superficie de 6 m², à titre gratuit ;

Charge Monsieur le Maire de mener à bien les démarches nécessaires à la signature de l'acte en la forme administrative qui entérinera le transfert de propriété de la parcelle section AB n°332 ;

Dit que Madame la 1^{ère} Adjointe sera chargée de signer pour le compte de la Commune ledit acte en la forme administrative ;

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié pour l'acquisition de la parcelle section AB n°334 ;

Dit que les frais de notaire correspondants seront à la charge de la Commune ;

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 13 décembre 2022

Le Maire,

